

PROTÉGER SA VIE PRIVÉE

Doc. 1 : Une identité protégée par la loi.

Grâce à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez de droits spécifiques :

Droit d'accès : vous avez droit d'accéder aux informations qu'un organisme détient sur vous.

Droit de rectification : vous pouvez faire corriger une erreur ou faire supprimer une information particulière vous concernant.

Droit d'opposition : vous avez le droit de vous opposer à figurer dans un fichier.

Droit de déréférencement : vous avez le droit de demander à déréférencer une page web associée à votre nom et prénom.

■ Extraits du site Internet de la CNIL.

- 1) Doc. 1 : Comment s'appelle la loi qui garantit la protection de la vie privée sur Internet ?
- 2) Doc. 1 : Que peut exiger un citoyen au sujet de ses données personnelles sur Internet ?
- 3) Doc. 1 : Qu'est-ce que le droit de déréférencement ?
- 4) Doc. 1 : Quel est le risque principal pour un utilisateur d'Internet ? Que risque le coupable ?
- 5) Doc. 2 : Parmi les conseils de la CNIL, lequel peut être appliqué au collègue ?

Doc. 2 : 10 conseils de la CNIL

10 conseils de la CNIL pour rester net sur le web

- 1 Réfléchis avant de publier !**
Sur Internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions...
- 2 Ne dis pas tout !**
Donne le minimum d'informations personnelles sur Internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...
- 3 Attention aux photos !**
Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même, car leur diffusion est incontrôlable.
- 4 Sécurise tes comptes !**
Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.
- 5 Attention aux mots de passe !**
Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués : ni ta date de naissance ni ton surnom !
- 6 Vérifie tes traces !**
Tape régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur Internet.
- 7 Respecte les autres !**
Tu es responsable de ce que tu publies en ligne, alors modère tes propos sur les blogs, les forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'ils te fassent.
- 8 Utilise un pseudonyme !**
Seuls tes amis et ta famille sauront qu'il s'agit de toi.
- 9 Crée-toi plusieurs adresses e-mail !**
Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.
- 10 Fais le ménage après ton surf !**
Si tu te connectes d'un autre ordinateur que le tien, pense à te déconnecter de tes comptes Internet, sinon n'importe qui pourrait poster des contenus à ta place.

Plus d'infos sur www.jeunes.cnil.fr et aussi sur : www.facebook.com/cnil - www.twitter.com/cnil - www.dailymotion.com/cnil

CNIL avec **l'actu**

LA FRANCOPHONIE

Doc. 1 : Charte de la Francophonie de 1997.

Préambule

[...] La langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage commun qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences. [...]

Article 1 : Objectifs

La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation.

■ Extraits de la charte de la Francophonie.

ACTIVITÉ :

- 1) Comment est définie la langue française ?
- 2) Quels sont les cinq objectifs de l'Organisation mondiale de la Francophonie ?